

**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS-ET-MAA**



**DECISION PORTANT ATTRIBUTION
du marché relatif à la réalisation d'une expertise en évaluation immobilière de
l'ensemble des propriétés bâties et non bâties du Syndicat Mixte sises sur le
territoire de la commune de Moliets-et-Maâ**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés
de Moliets-et-Maâ,**

VU le code de la commande publique,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

Vu la proposition tarifaire de la société GALTIER VALUATION en date du 20 décembre 2022,

DECIDE :

- d'attribuer et de conclure le marché de services avec la société GALTIER VALUATION
située 92 bis rue Edouard Vaillant à LEVALLOIS-PERRET CEDEX (92309), selon les
modalités décrites comme suit :
 - **Objet du marché** : réalisation d'une expertise en évaluation immobilière de
l'ensemble des propriétés bâties et non bâties du Syndicat Mixte sises sur le
territoire de la commune de Moliets-et-Maâ
 - **Montant total** : 4 200,00 € HT

Fait à Mont-de-Marsan, le **23 DEC. 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON